



Paris, le 1^{er} mars 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, et Nora BERRA, secrétaire d'Etat chargée de la Santé, ont reçu ce jour le rapport du député Yves Bur. M. Bur avait été missionné pour formuler des propositions permettant à la France de diviser sa consommation de tabac par deux d'ici à 2025.

Pour mener à bien ce travail, Yves Bur a auditionné les différentes parties prenantes du tabac en France : pouvoirs publics, milieux associatifs, buralistes, professionnels de santé...

Le rapport préconise 10 axes d'action :

1. Structurer le contrôle du tabac et la contribution des différents ministères ;
2. Financer le contrôle du tabac et la prévention des maladies non transmissibles liées au tabac par de nouveaux financements ;
3. Revoir la structure de la fiscalité du tabac pour en réduire la consommation ;
4. Stopper l'ingérence de l'industrie du tabac et affidés dans les politiques de santé publique ;
5. Rendre au tabac sa véritable image : un produit qui tue 60 000 personnes par an dans des conditions de souffrance intolérables ;
6. Renforcer le cadre réglementaire et le faire appliquer ;
7. Traiter la dépendance tabagique : vers une prise en charge complète ;
8. Développer la recherche ;
9. Renforcer l'engagement la France au plan européen et international ;
10. Préparer les acteurs économiques à la sortie du tabac.

Xavier Bertrand a salué l'approche inédite de ce rapport, qui, pour la première fois, met en perspective, de façon globale et complète, l'ensemble des éléments de la Convention Cadre de Lutte contre le Tabagisme (CCLAT), ratifiée par la France en 2004. Cette contribution fait référence pour construire une stratégie nationale globale à moyen et long terme.

Nora BERRA rappelle les mesures prises récemment pour renforcer la lutte contre le tabagisme.

- Multiplication par 3 à hauteur de 150 euros du forfait annuel pour aider les femmes enceintes à arrêter de fumer ;
- Interdiction de la vente des cigarettes électroniques en pharmacie ;
- Renforcement des contrôles pour faire respecter l'interdiction de fumer dans les lieux publics en vigueur depuis le décret Bertrand de 2006 ;
- Interdiction de la vente aux mineurs et interdiction de la vente des cigarettes aromatisées ;
- Diffusion d'une campagne nationale de prévention inédite en mai dernier pour encourager et accompagner les fumeurs qui souhaitent s'arrêter.

Cependant, avec 60 000 morts par an, les ministres gardent à l'esprit que le tabac reste la première cause de mortalité évitable en France, qui demeure un des pays européen où la prévalence est la plus élevée avec près d'un tiers de la population qui fume, loin des 20% fixé par l'OMS. Les ministres chargés de la Santé restent donc plus déterminés que jamais à poursuivre leurs actions de prévention, de contrôle et de soutien dans ce domaine.